

**COMMISSION PARITAIRE DE GESTION DU REGIME DE PREVOYANCE
SANTÉ (CPGRP) DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
CABINETS OU ENTREPRISES DE GÉOMÈTRES-EXPERTS, GÉOMÈTRES
TOPOGRAPHES PHOTOGRAMMETRES, EXPERTS-FONCIERS IDCC2543**

Représentants des salariés

CFTC (Présent), FO (Présent), Synatpau CFTD (Présent)

Représentants des employeurs

CSNGT (Présent), FENIGS (Absent), UNGE (Absent)

Coprésidence de la CPGRP

Charlie Bouquet (Collège employeur)

Julien Prades (Collège salarié)

Secrétariat de la CPGRP

Délégué Général de l'APGTP

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE DE GESTION DU
PARITARISME DU 24 FEVRIER 2026**

APGTP 54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS Digicode 1584

TABLE DES MATIERES

1.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
2.	APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS	3
3.	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN SANTÉ ET EN PRÉVOYANCE.....	3
4.	BILAN DES ENTRÉES ET SORTIES DANS LE RÉGIME MUTUALISÉ	4

PROCES VERBAL APPROUVE CPGRP GEO 24 FEVRIER 2026

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

Les partenaires sociaux approuvent l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS

DECISION

Les partenaires sociaux approuvent le compte rendu de la CPGRP du 22 janvier et approuvent également le compte rendu de la CPGRP du 24 février 2026.

3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN SANTÉ ET EN PRÉVOYANCE

Les partenaires sociaux ont invité MH et l'actuaire (Cabinet Arkol) pour une présentation des résultats du régime en santé.

MH a répondu que n'étant pas l'organisme recommandé, il n'était pas tenu de participer aux travaux de la CPGRP.

Le cabinet Arkol ne s'est pas manifesté.

Les partenaires sociaux ne disposent que des résultats présentés par MH, l'OCIRP et le Cabinet Arkol au titre de l'année 2024 lors de la CPGRP du 16 avril 2025.

DECISION

Les partenaires sociaux prennent acte de la réponse de MH ou de l'absence de réponse du Cabinet Arkol.

Considérant que le régime a continué de fonctionner au cours de l'année 2025, les partenaires sociaux vont adresser par l'intermédiaire de la Coprésidence un courrier à MH et à l'actuaire pour que leur soient adressés les résultats et bilan du régime en frais de santé.

Le courrier adressé par la Coprésidence à l'actuaire visera à demander notamment les termes contractuels.

Les partenaires sociaux décident de se fixer pour objectif d'organiser un appel d'offre concernant l'accompagnement de la CPGRP par un actuaire dans l'intérêt des entreprises et salariés de la branche.

Les partenaires sociaux relèvent que l'absence de résultats au titre de 2025 de la part de MH et du cabinet Arkol alors que le S/P en santé par exemple de 107.2% au 31 décembre 2024 est très fortement préjudiciable aux entreprises et salariés de la branche.

4. BILAN DES ENTRÉES ET SORTIES DANS LE RÉGIME MUTUALISE

Les partenaires sociaux constatent sur la base des données comparées 2023-2024 par le cabinet Arkol lors de la CPGRP du 16 avril 2025.

L'évolution des effectifs des assurés entre 2023 - 2024 est de -9.1% ce qui est particulièrement inquiétant pour l'état des réserves à l'issue de l'année 2025.

CSNGT
Coprésident CPGRP

CFTC
Coprésident CPGRP

PROCES VERBAL APPROUVE CPGRP GEO 24 FEVRIER 2026